

FINANCES

Décision n°2025-141 : Contrat de prêt entre Grand Lac et La Nef pour le financement du gymnase Garibaldi

1 DOCUMENT - Publié le 27 mai 2025

GRAND LAC

DÉCISION
N° 2025-141
En date le 27 MAI 2025
Préfecture : 27 MAI 2025
Ministère : 27 MAI 2025

FINANCES
Contrat de prêt entre Grand Lac et La Nef pour le financement du gymnase Garibaldi

Le Président du Grand Lac,
Vu l'ordonnance 12/2012-123-E du Conseil national des Communes et des Maires,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 juillet 2020 donnant obligation au président, pour procéder à la réalisation des entreprises destinées au financement des investissements annuels pour le budget et de justifier au 1er octobre de l'année suivante les actes nécessaires,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 juillet 2025 autorisant le budget prévisionnel 2026 du budget Primitif;
Vu l'offre de prêt remise par la Nef;
Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour le financement de la réhabilitation du complexe sportif A,

DISPOSITIONS :

ARTICLE 1 : CONTRAT DE PRÊT
Ce document un contrat de prêt avec la Nef.
Le contrat est composé d'une phase de mobilisation et d'une phase de consolidation.

Dette : 1 000 000,00 EUR
Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 10 ans
Taux d'intérêt du prêt : 3% annuel sur la base d'une année de 360 jours

ANNEXE 1 : PHASE DE MOBILISATION
Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore été consolidés sont utilisés pour les phases de consolidation.

Date : 15 mars à compter de la date de signature
Versement des fonds : à la demande du Président ou à plus tardement à l'automne ou au terme de la phase de mobilisation
Montant minimum de versement : 100 000,00 EUR
Taux d'intérêt versé : taux fixe de 3,12%
Base de calcul des intérêts : 360 jours équivalents sur la base d'une année de 360 jours



DEC_2025-141.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 403,8 KO)



**GRAND
LAC**
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
77100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.